

Bureau Veritas Exploitation SAS

MARCQ-EN-BAROEUL
299 rue du Général de Gaulle
59700 MARCQ-EN-BAROEUL France
Téléphone : 03 20 19 25 00
Mail : david.sampe@bureauveritas.com

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

Article R1334-19 du Code de la Santé Publique, Norme NF X 46-020 du 5 août 2017



Date(s) du repérage : le 11/01/2023

Nom du site : CASERNE VANDAMME

Immeuble bâti objet du repérage :

HANGAR
17 RUE LYDERIC
59000 LILLE

Numéro d'affaire : 16300929

Référence du rapport : 350090885.2.R

Rédigé le : 25/01/2023

Par l'opérateur de repérage : David SAMPE

Date de la commande : 02/01/2023

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION 9 COURS DU TRIANGLE 92937 Paris La Défense Certificat n° 15032549

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	11/12/2022	10/12/2029
Amiante avec mention	11/12/2022	10/12/2029

Ce rapport contient **24** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :



SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION.....	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre.....	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	5
2. CONCLUSIONS.....	6
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante.....	6
2.2. Investigations complémentaires à réaliser en cours de travaux.....	6
2.3. Obligations réglementaires.....	6
2.4. Obligation d'information.....	6
3. INFORMATIONS GENERALES.....	8
3.1. Immeuble bâti objet de la mission.....	8
3.2. Intervenants.....	8
3.3. Opérateur(s) de repérage.....	8
3.4. Laboratoire(s).....	8
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE.....	9
4.1. Textes réglementaires.....	9
4.2. Méthodologie de la mission.....	9
4.3. Limites de la mission.....	9
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	10
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite.....	10
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	10
6.1. Résultats détaillés.....	10
7. ANNEXES.....	12
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées.....	12
7.2. Croquis de repérage.....	13
7.3. Photos.....	15
7.4. Attestation d'assurance.....	18
7.5. Certificat de compétence.....	19
7.6. Rapports d'essais de laboratoire.....	20

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
DEMOLITION DU HANGAR

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages et parties d'ouvrages listés dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique ainsi que de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis concernés par les travaux de démolition prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Composant et parties de composants de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux de démolition prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques "sous tuiles"), Plaques en matériaux bitumineux, Revêtements anti condensation sous bac acier
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoise composites hors fibro ciment, Ardoises en fibro ciment, Bardeaux bitumineux ("shingles")
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation, Conduits d'eau pluviale, Garnissage des joints de dilatation, Joints de dilatation, Couvre-joints, Tresses d'étanchéité à l'air, Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mîtres, costières, etc.), Jonctions bitumineuses, Solins en fibre ciment, Colle des solins en fibre ciment
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie, Isolants fibreux en sous toiture, Flocages, enduits projetés
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés, écrans de semi indépendance, pare-vapeur.), Relevés : revêtement bitumineux (bandes, lés.), Parties planes ou relevés : complexes asphaltés, Colles, produits d'accrochage
Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux.), Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature, Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage, Ardoises composites hors fibro ciment, Ardoises en fibro ciment, Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses, Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures), Peintures des bardages métalliques
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés, Carton-amiante
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs, Revêtements plastiques épais (RPE), Peintures sur béton, Enduits pelliculaires de lissage/débullage, Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, imperméabilisants, Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire, Garnissage des joints de dilatation, Joints de dilatation, Couvre-joints, Appuis de fenêtres en fibres-ciment
Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment chassis aluminium), Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure, Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.), Peintures décoratives
Éléments associés à la façade	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation, Conduits d'eau (pluviales et usées), Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches
Murs et cloisons maçonnés	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu, Fourreaux (carton, fibres-ciment)
Poteaux	Flocages, Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés, Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage), Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison, Entourages de poteau (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich), coffrages perdus
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non, Enduits à base de

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
	plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Flocages, Plots de colle fixant les cloisons au mur, Bandes calicot, Enduit de jointoiment des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac, Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux	Flocages, Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés), Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage), Bandes calicot, Enduits de jointoiment des plaques de plâtre cartonné, Panneaux (fibres-ciment,.), Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris occulus, et sur serrurerie), Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakelite, Isolants intérieurs des portes
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles, Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment, Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Revêtements bitumineux, Peintures intumescentes
Plafonds	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Panneaux collés, vissés ou cloués, Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), Bandes calicot, Enduits de jointoiment et plots de colle des plaques de plâtre, Sous couches des tissus muraux, Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Résines, Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage, Joint de dilatation
Poutres et charpentes	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Entourages de poutres (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich), Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes,.), Jonctions avec la façade, calfeutremments, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)
Gaines et coffres horizontaux	Flocages, Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Bandes calicot, Enduits de jointoiment des plaques de plâtre cartonné, Panneaux (fibres-ciment,.), Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Faux plafonds	Panneaux et plaques, Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux, Pare vapeur, Isolants posés dans le plenum au-dessus du panneau de faux-plafond, Ecrans de contonnement et leurs joints (dans le plenum entre le faux plafond et le plancher supérieur)
Suspentes et contrevents	Flocages, Projections en plâtre, Peinture intumescentes
Revêtements de sol	Dalles de sol, Nez de marche, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Sous-couches (carton, feutre, .) des revêtements souples, Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Moquette, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Peintures de sol, Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Revêtements de sols sportifs, Joints de dilatation et d'assemblage, Joints de contonnement sur faux planchers, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échapement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas), Matelas, Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage, Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides, Rubans adhésifs, Mastics, Conduits en fibres-ciment, manchons, Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage), Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints), Volets coupe-feu y compris ossature, Rebouchages et calfeutremments de clapets et volets coupe-feu
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment, Joints d'étanchéité des trappes
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières, Panneaux des cloisons palières
Parois et équipements	Panneaux dans les portes palières, Panneaux des cloisons palières, Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques.), Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre), Isolants, Colles, Joints
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs, Eléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits., Tresses, Joints plats
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, poêles à fuel, à charbon, groupes électrogènes	Flocages, Bourres, Tresses, Calorifugeages, Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides, Dispositifs anti condensation (peintures, films, etc.), Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés, Tresses des diffuseurs
Fusibles à broche	Carton, tresse
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Coffres-forts	Portes et parois
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles
Jardinières, bac à sable incendie	Eléments en fibres-ciment
Etanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie
Conduits, siphons	Eléments de canalisations enterrés en fibres-ciment
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Espaces sportifs	Revêtements de sol
Aménagements extérieurs	Eléments en fibres-ciment (jardinières, bordures.)

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux de démolition prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- totalité du bâtiment

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Des investigations complémentaires doivent être réalisées en cours de travaux.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste C et autres matériaux et produits réputés contenir de l'amiante			
Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES	/	Plaque	fibres-ciment, gris(e)

2.2. Investigations complémentaires à réaliser en cours de travaux

Des parties d'ouvrage ne seront accessibles qu'en cours de travaux.

Le donneur d'ordre devra faire effectuer des investigations complémentaires en cours de travaux lorsque ces parties d'ouvrage seront accessibles :

Parties d'ouvrages restant à investiguer	Motif de non investigation
Étanchéité des murs enterrés	Non accessible avant démolition de la superstructure
Réseaux enterrés	
Paroi horizontales et verticales enterrées	

2.3. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics .

2.4. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: HANGAR
17 RUE LYDERIC
59000 LILLE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
HANGAR	Bureaux	ERP catégorie 1 à 4	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe
Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Pas d'accompagnateur	/	/	/

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
Bureau Veritas Exploitation 79018467501639	David Sampé	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	15032549	11/12/2022	10/12/2029

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Batiment Nord	1-1593	557, route de NoyellesP.A. du PommierCS 20013 62110HENIN-BEAUMONTFrance	+33 3 21 08 80 20

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, en vue de la démolition de l'immeuble bâti.

4.1. Textes réglementaires

Code de la Santé Publique : article L1334-12-1, R1334-19, R1334-22 à 24, annexe 13-9

Code du travail articles L4412-2, R4412-97

Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

4.2. Méthodologie de la mission

Ce repérage consiste à identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble à démolir.

Le repérage est réalisé après évacuation définitive du bâtiment et enlèvement des mobiliers, de manière que tous les ouvrages soient accessibles

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage recherche et constate visuellement la présence de matériaux et produits qui correspondent aux ouvrages ou parties d'ouvrages de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique qui sont susceptibles de contenir de l'amiante. S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,
- de sondages ;

- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux de démolition ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes de la démolition.

Il examine de façon exhaustive tous les locaux qui composent le bâtiment. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser les investigations à conduire en réduisant le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.

En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique est réalisée par recherche visuelle et investigation destructive d'ouvrages et de parties d'ouvrage, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de la norme NF X 46-020 et de l'arrêté du 26 juin 2013.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 11/01/2023

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
PROGRAMME DE TRAVAUX	PROGRAMME DE TRAVAUX	Programme des travaux

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)

Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px

S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 1	/	Joint	ciment, compact, gris(e), JOINT BRIQUE	P005	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 2	/	Joint	ciment, compact, gris(e), JOINT BRIQUE	P004	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 2	/	Joint	compact, ciment, gris(e), JOINT DE PARPAING	P006	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 2	/	Sol coulé	ciment, gris(e)	P010	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 2	/	Isolant	laine de verre, jaune, marron, COMPRIS KRAFT	P013	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 2	/	Isolant	laine de verre, jaune, marron, COMPRIS KRAFT	P014	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 3	/	Joint	compact, ciment, gris(e), JOINT PARPAING	P007	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 3	/	Sol coulé	ciment, gris(e)	P011	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES	Mur	Enduit lissé	ciment, compact, gris(e), blanc(he)	P001	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES	Mur	Enduit lissé	ciment, compact, gris(e), blanc(he)	P002	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES	Mur	Enduit lissé	ciment, compact, gris(e), blanc(he)	P003	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES	Vitrage	Mastic	compact, gris(e)	P008	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES	Vitrage	Mastic	compact, gris(e)	P009	Résultat d'analyse	/	NON
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES	/	Plaque	fibre-ciment, gris(e)	P012	Résultat d'analyse	/	OUI
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES	Bardage	Plaque ondulée	métallique, gris(e), SUR UNE PARTIE DE LA FACADE	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / COUVERTURE	Couverture	Plaque ondulée	métallique, gris(e)	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

<i>Localisation</i>	<i>Commentaires</i>
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 1	/
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 2	/
CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 3	/
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES	/
CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / COUVERTURE	/

7.2. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE		Situation du bien
Adresse	CASERNE VANDAMME LILLE		Px → Prélèvement n°X contenant de l'amiante	HPT Hors programme de travaux	
HANGAR	Date visite	10/01/2023	Px → Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante : Plaques	
	Auteur	DS	S → Sondage		
	N° dossier		NV Non visité		
	Planche	1			
Plan/Elévation	Indice				

Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : HANGAR	Adresse : 17 RUE LYDERIC 59000 LILLE	Localisation : CASERNE VAN DAMME
Réalisé par : David SAMPE	N° de planche : 1 / 1	

7.3. Photos



Prélèvement - P001 : CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR
/ FACADES - Enduit lissé- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P002 : CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR
/ FACADES - Enduit lissé- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P003 : CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR
/ FACADES - Enduit lissé- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P004 : CASERNE VAN DAMME / RDC /
HANGAR 2 - Joint- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P005 : CASERNE VAN DAMME / RDC /
HANGAR 1 - Joint- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P006 : CASERNE VAN DAMME / RDC /
HANGAR 2 - Joint- (Absence d'amiante)



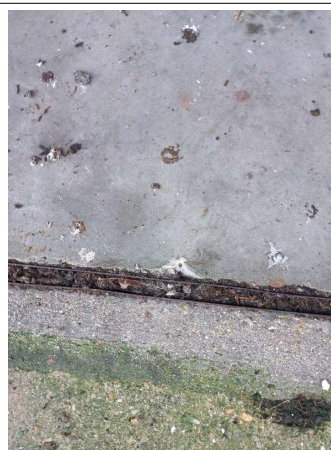
Prélèvement - P007 : CASERNE VAN DAMME / RDC /
HANGAR 3 - Joint- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P008 : CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR
/ FACADES - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P009 : CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR
/ FACADES - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P010 : CASERNE VAN DAMME / RDC /
HANGAR 2 - Sol coulé- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P011 : CASERNE VAN DAMME / RDC /
HANGAR 3 - Sol coulé- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P012 : CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR
/ FACADES - Plaque- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P013 : CASERNE VAN DAMME / RDC /
HANGAR 2 - Isolant- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P014 : CASERNE VAN DAMME / RDC /
HANGAR 2 - Isolant- (Absence d'amiante)



Déclaré - : CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR /
FACADES - Plaque ondulée- (Absence d'amiante)



Déclaré - : CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR /
FACADES - Plaque ondulée- (Absence d'amiante)



Déclaré - : CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR /
COUVERTURE - Plaque ondulée- (Absence d'amiante)

7.4. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux - concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques -DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel : +33(0)1 40 67 42 42
Fax : +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréurle (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic méréurle (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millèmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.

4) Conseil en performance énergétique.

5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.

6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), par sinistre 1 000 000 EUR

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), par année d'assurance 1 000 000 EUR

La présente attestation valable du 01/01/2023 à zéro heure au 31/12/2023 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 14 décembre 2022

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel : +33(0)1 40 67 42 42
Fax : +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence



BUREAU VERITAS
Certification



BUREAU VERITAS
1828

Certificat

Attribué à

David SAMPE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/12/2022	10/12/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/12/2022	10/12/2029

Date : 23/11/2022
Numéro du certificat : 15032549

Laurent Croguennec, Président



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus.
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <http://www.bureauveritas.fr/certification.diag>
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



BUREAU VERITAS



cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

7.6. Rapports d'essais de laboratoire

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-003197-01

Date d'émission de rapport : 23/01/2023 16:19

Page1/4

Dossier N° : 23N001272

Date de réception : 16/01/2023

Date d'analyse : 19/01/2023

Référence dossier Client:1510797287/350090885/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	BV3JH4931 Réf. prél : P001 CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES/Mur - Enduit lissé - (ciment-compact/gris(e)-blanc(he))	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002 (1)	BV3JH4932 Réf. prél : P002 CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES/Mur - Enduit lissé - (ciment-compact/gris(e)-blanc(he))	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	BV3JH4933 Réf. prél : P003 CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES/Mur - Enduit lissé - (ciment-compact/gris(e)-blanc(he))	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	BV3JH4934 Réf. prél : P004 CASERNE VAN DAMME / RDC/ HANGAR 2 - Joint - (ciment-compact/gris(e)/JOINT BRIQUE)	Matériau semi-dur de type enduit (cimenteux) (granulaire) (beige)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005	BV3JH4935 Réf. prél : P005 CASERNE VAN DAMME / RDC / HANGAR 1 - Joint - (ciment-compact/gris(e)/JOINT BRIQUE)	Matériau semi-dur de type enduit (cimenteux) (granulaire) (beige)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles ,PA du Pommier

F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 1593

Portée disponible sur

www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-003197-01
 Dossier N° : 23N001272
 Référence dossier Client:1510797287/350090885/1

Date d'émission de rapport : 23/01/2023 16:19
 Date de réception : 16/01/2023

Page2/4
 Date d'analyse : 19/01/2023

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	BV3JH4936 Réf. prél : P006 CASERNE VAN DAMME / RDC/ HANGAR 2 - Joint - (compact-ciment/gris(e))/JOINT DE PARPAING)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	BV3JH4937 Réf. prél : P007 CASERNE VAN DAMME / RDC/ HANGAR 3 - Joint - (compact-ciment/gris(e))/JOINT PARPAING)	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008 (1)	BV3JH4938 Réf. prél : P008 CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES/Vitrage - Mastic - (compact/gris(e))	Matériau de type peinture (gris) + (de différentes couleurs) ; matériau souple de type mastic (rouge) + (beige)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009 (1)	BV3JH4939 Réf. prél : P009 CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES/Vitrage - Mastic - (compact/gris(e))	Matériau de type peinture (gris) ; matériau souple de type mastic (beige)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010	BV3JH4940 Réf. prél : P010 CASERNE VAN DAMME / RDC/ HANGAR 2 - Sol coulé - (ciment/gris(e))	Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (beige) ; matériau (pulvérulent) (marron)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	BV3JH4941 Réf. prél : P011 CASERNE VAN DAMME / RDC/ HANGAR 3 - Sol coulé - (ciment/gris(e))	Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (beige)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles ,PA du Pommier

F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 1593

Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-003197-01

Date d'émission de rapport : 23/01/2023 16:19

Page3/4

Dossier N° : 23N001272

Date de réception : 16/01/2023

Date d'analyse : 19/01/2023

Référence dossier Client:1510797287/350090885/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012	BV3JH4942 Réf. prél : P012 CASERNE VAN DAMME / EXTERIEUR / FACADES - Plaque - (fibre-ciment/gris(e))	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MOLP * / ZQF6	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
013	BV3JH4943 Réf. prél : P013 CASERNE VAN DAMME / RDC/ HANGAR 2 - Isolant - (laine de verre/jaune-marron/CO MPRIS KRAFT)	Matériau fibreux de type papier peint (marron) (tacheté)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (marron)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
014	BV3JH4944 Réf. prél : P014 CASERNE VAN DAMME / RDC/ HANGAR 2 - Isolant - (laine de verre/jaune-marron/CO MPRIS KRAFT)	Matériau fibreux de type papier peint (marron) (tacheté)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (marron)	MET * / ZPE3	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier

F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 1593

Portée disponible sur

www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-HB-003197-01

Date d'émission de rapport : 23/01/2023 16:19

Page 4/4

Dossier N° : 23N001272

Date de réception : 16/01/2023

Date d'analyse : 19/01/2023

Référence dossier Client: 1510797287/350090885/1

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Priscillia Delestrez
Cheffe de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles ,PA du Pommier

F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 1593

Portée disponible sur
www.cofrac.fr